



Fonds internationaux
d'indemnisation pour les
dommages dus à la pollution
par les hydrocarbures

Référence	IOPC/2026/Circ.4
Date	29 janvier 2026
Assemblée du Fonds de 1992	●
Assemblée du Fonds complémentaire	

Académie annuelle des FIPOL de 2026

L'Administrateur a le plaisir d'annoncer que l'Académie annuelle des FIPOL se tiendra du **lundi 15 juin au vendredi 19 juin 2026** au siège des FIPOL, à Londres.

Son programme, étalé sur une semaine, couvrira tous les aspects des travaux que mènent les FIPOL par le biais de présentations et d'exercices à la fois interactifs et pratiques. Le dernier jour, les participants seront confrontés à une situation de sinistre hypothétique et invités à participer à un jeu de rôles couvrant différents aspects liés aux opérations d'intervention à la suite de la survenue d'un sinistre, ou encore à la soumission et à l'évaluation des demandes d'indemnisation. Bénéficiant du soutien de l'Organisation maritime internationale (OMI), de la Chambre internationale de la marine marchande (ICS), de l'International Group of P&I Associations, d'INTERTANKO et de l'ITOPF, l'Académie annuelle offre également aux participants une occasion unique de comprendre la manière dont ces parties prenantes coopèrent et quels sont leurs objectifs communs dans le cadre de sinistres impliquant des navires citernes pour lesquels la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et la Convention de 1992 portant création du Fonds s'appliquent.

Éligibilité et désignation des participants

- La participation à l'Académie annuelle est **ouverte exclusivement aux États Membres du Fonds de 1992**. Une liste des États Membres est consultable à la page « [États Membres](#) » du site Web des FIPOL :
- Une désignation formelle des candidats émanant du Gouvernement de chaque État Membre concerné est requise.
- La participation nécessite une expérience pratique des Conventions de 1992 ainsi que la maîtrise de la langue anglaise.
- En raison du nombre limité de places disponibles, les États Membres sont invités à ne désigner qu'un(e) seul(e) candidat(e).
- La participation est gratuite. Toutefois, les frais liés au transport et autres dépenses de voyage devront être pris en charge, soit par les participants eux-mêmes, soit par le Gouvernement qui les désigne.

Du fait de la même raison du nombre de places limité, toute personne souhaitant participer est encouragée à en soumettre la demande le plus tôt possible. En effet, les places sont généralement attribuées par ordre d'arrivée des demandes. Si le nombre de demandes de participation reçues venait à dépasser le nombre de places disponibles, le Secrétariat pourrait être amené à sélectionner les participants en fonction de leur profil et en veillant à assurer un équilibre raisonnable en matière de représentation géographique.

Procédure de demande de participation

Les candidats doivent soumettre leur demande de participation au moyen du [formulaire de candidature en ligne](#) mis à disposition à la rubrique « [Relations extérieures](#) » du site Web des FIPOL, au plus tard le **lundi 11 mai 2026**.

Toute demande de participation nécessite le téléversement des documents suivants :

- ✓ une lettre de désignation formelle émanant du Gouvernement de l'État Membre concerné adressée à l'Administrateur des FIPOL. Celle-ci doit s'attacher à mettre en avant les raisons pour lesquelles la personne proposée pour participer à l'Académie annuelle est intéressée par une telle participation et en quoi elle lui serait bénéfique.
- ✓ un *Curriculum Vitae* (2 pages maximum)

Il ne sera pas possible de soumettre le formulaire de demande participation sans les documents justificatifs exigés à l'appui.

Les candidats admis pour participer à l'Académie annuelle recevront une invitation officielle de la part des FIPOL. Toutefois, le Secrétariat tient à faire remarquer avec regret qu'il ne sera pas en mesure de fournir une quelconque assistance pour ce qui est de l'obtention de visas exigés pour l'entrée au Royaume-Uni.

Thématiques abordées

Modules	Sujets
Présentation du régime international de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	- Évolution historique et portée de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et de la Convention de 1992 portant création du Fonds (depuis le sinistre du <i>Torrey Canyon</i>) - Protocoles et modifications des Conventions au fil des années - Questions juridiques : considérations pratiques
Traitement et évaluation des demandes d'indemnisation	- Types de demandes d'indemnisation recevables au titre de la Convention de 1992 sur la responsabilité civile et de la Convention de 1992 portant création du Fonds - Préparation et présentation des demandes d'indemnisation, y compris exigences en matière de documentation à fournir - Procédures pour l'évaluation des demandes d'indemnisation
Indemnisation dans la pratique	Exercice de simulation sur table
Rôle du Secrétariat des FIPOL	- Structure du Secrétariat et règles de fonctionnement - Outils et services d'information à la disposition des États Membres dans le cadre de leur travail quotidien avec les FIPOL
États Membres et contributions	Soumission des rapports sur les hydrocarbures et administration des contributions
Convention de 2010 sur les substances nocives et potentiellement dangereuses (SNPD)	Aperçu de la Convention SNPD de 2010

International Group of P&I Associations (International Group)	• Rôle de l'International Group of P&I Associations • Réassurance, Lloyds, etc. • Introduction à la protection et à l'indemnisation et aux garanties
ITOPF : le travail des inspecteurs et des experts sur le terrain	• Rôle des experts tels que l'ITOPF sur le terrain • Profils de pays, ressources et moyens nationaux
Organisation maritime internationale (OMI)	• Présentation générale de l'OMI • Rôle de l'OMI dans le transport maritime et autres Conventions de l'OMI liées à la pollution : Conventions MARPOL, OPRC, LLMC, SNPD et Convention sur les hydrocarbures de soute
Chambre internationale de la marine marchande (ICS)	• Présentation du rôle et des travaux de l'ICS et des associations nationales de propriétaires de navires. Point de vue de l'ICS sur les questions liées au régime d'indemnisation/aux affaires qui intéressent les FIPOL.
INTERTANKO	• Présentation du rôle d'INTERTANKO • Point de vue des propriétaires de navires-citernes sur la prévention de la pollution
